



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception : <b>21.06.2017</b>	<b>Cadre réservé à l'autorité environnementale</b> Dossier complet le : <b>21.06.2017</b>	N° d'enregistrement : <b>F09317 P0197</b>
--	---	--

**1. Intitulé du projet**

Procédure administrative de mise en conformité du captage de POTEAU SAINT LUC

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**  
Nom FOURNEL Prénom Marie-Claude

**2.2 Personne morale**  
Dénomination ou raison sociale SIAEP  
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Mme Marie-Claude FOURNEL, Présidente du SIAEP

RCS / SIRET 25050051900013 Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
17) d)	Régularisation du captage avec demande de mise en place d'orifice calibré dimensionné à partir du débit de pointe à 17.2 m3/h. Eaux captées dans la nappe d'accompagnement du petit Büech. Captage situé sur la commune de d'OZE, incluse dans la ZRE du bassin versant du Büech.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet vise à régulariser le captage déjà existant de Poteau Saint Luc. A la demande du Syndicat d'alimentation en eau potable de la Batie Montsaléon et de Chabestan, en vu de la DUP des travaux sont nécessaires à la mise en conformité des périmètres de protection immédiate et rapprochée du captage qui alimente les administrés de ces deux communes.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

## 4.2 Objectifs du projet

La mise en conformité réglementaire du captage Poteau saint Luc a pour but de:

- sécuriser la qualité de la ressource en eau captée avec la mise en place des périmètres de protection et la mise en place des servitudes associées pour alimenter les collectivités en eau potable.
- Permettre une gestion raisonnée de la ressource en eau en prenant en compte uniquement les besoins des collectivités et le potentiel de la ressource en eau disponible.
- Permettre aux communes et au syndicats d'être conforme à la législation et de répondre aux exigences réglementaires.
- régularisation de la servitude de passages
- Répondre aux différents objectifs et aux orientations fondamentales fixés par le SDAGE
- Répondre aux objectifs fixés par le contrat de rivière du Büech

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Dans le cadre de la DUP visant la mise en conformité du captage, la procédure de régularisation impose la consultation d'un hydrogéologue agréé afin d'obtenir son avis sur la poursuite de l'exploitation de la ressource.

Mr GAMET, hydrogéologue agréé a donné un avis positif concernant le captage de Poteau Saint Luc avec la caractérisation des périmètres de protections. La mise en place de ces derniers et la réhabilitation de l'ouvrage impose plusieurs interventions:

- reprise de la clôture existante en remplaçant les poteaux et le grillage endommagé, ainsi que l'installation d'un portillon
- débroussaillage et nettoyage du PPI
- réhabilitation du système de vidange du regard existant par changement de la vanne et de la conduite
- renforcement de l'étanchéité globale du bâtiment avec installation d'une manchette de scellement au niveau de la conduite de vidange, nettoyage du fond de la chambre sèche et mise en place d'un mortier étanche dans le fond et d'une résine armée sur les bords.
- installation de nouvelles crépines avec raccords majeurs
- installation d'un clapet sur la conduite de trop-plein
- installation d'un compteur en sortie du regard de captage
- installation d'un orifice calibré en sortie de captage
- Imperméabilisation du fossé bordant la D994

Il s'agit donc de travaux de faibles ampleur qui ne nécessitent pas l'intervention d'engins de chantier risquant d'entraîner une dégradation de la qualité de l'eau. Seul le débroussaillage sera utilisé et dont les mesures adéquates seront mises en place.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation le projet ne sera pas impacté par des travaux ou par des interventions humaines (sauf entretien ou interventions ponctuelles). La phase d'exploitation consiste seulement à la captation des eaux via des drains mis en place en 1954. Les mesures mises en place lors de la phase de réalisation permettent la protection des installations du captages et donc la sécurisation de la ressource en eau.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une procédure de DUP au titre de :

- l'article L215-13 du code de l'environnement
- l'article L1321.2 du code de la santé publique

Le projet est soumis à autorisation au titre de :

- l'article R214-1 du code de l'environnement  
rubrique 1.3.1.0. 1° capacité supérieure ou égale à 8m<sup>3</sup>/h (A)

Annexe à l'article R122-2 / Catégorie 17. d) disposition de captage des eaux souterraines où des mesures permanentes de répartition quantitative instituée ont prévu l'abaissement des seuils, lorsque la capacité totale est supérieure ou égale à 8 m<sup>3</sup>/h

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface PPI	565 m <sup>2</sup>
- Surface PPR	14 658 m <sup>2</sup>
- Emprise au sol du captage	6 m <sup>2</sup>
- Profondeur des drains	3 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 05°46'18"5 E Lat. 44°30'26" N

Commune d'Oze

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :  
aucune

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

Réhabilitation du captage d'eau potable du Poteau Saint Luc sur la commune d'Oze permettant d'alimenter la population des communes de Chabestan et de la Batie Montsaléon. Les projets sont la refaçon du captage (nettoyage, imperméabilisation, installation ou remplacement de matériel) et la mise en place d'une clôture afin de protéger le périmètre immédiat du captage, avec débroussaillage de ce dernier. Enfin le fossé bordant la D994 accueillant les eaux de ruissellement de la route sera imperméabilisé

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le regard de captage est situé dans ces périmètres. Le captage n'est pas concerné. - ZNIEFF terrestre type 1 n°05-130-211, "le Petit Büech, ses ripisylves et ses isles du serre de la Vigne à sa confluence avec le Grand Büech." - ZNIEFF Terrestre de Type 2, n°05-130-100, « Le Grand Buëch et le petit Buëch à l'aval de Veynes jusqu'à la confluence avec la Durance et leurs principaux affluents : le Céans, la Blème et la Blaisance
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le captage de Poteau Saint Luc se trouve sur la commune d'Oze dans le massif des Alpes à environ 770m d'altitude.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Oze et le captage de Poteau Saint Luc se situent dans le Parc Naturel régional des Baronnies Provençales
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risque d'inondations : Selon la carte des zones inondables issue du site de la DREAL-PACA, le projet se trouve effectivement en zone inondable Risque sismique : Selon la carte de représentation des niveaux sismiques, la commune d'Oze est située en zone de sismicité faible.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Oze est concernée par l'arrêté inter-préfectoral du 11 décembre 2015 constatant la liste des communes incluses dans la Zone de Répartition des Eaux du bassin versant du Büech.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce sera le cas dès la régularisation administrative du captage avec la DUP et donc la mise en place des périmètres de protection
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site n°FR9301519, "Le Buëch", classé en ZSC (Zone Spéciale de conservation). Le captage se situe en dehors du site mais le regard de captage se trouve à l'intérieur.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le captage est destiné à alimenter le hameau Pont de Chabestan, La batie Montsaleon et Chabestan lorsque la source Auriac (alimentation de chabestan) ne suffit pas. Les volumes demandés sont : - 60 400 m3/an (Vmoyen annuel futur) -166 m3/j (Vmoyen journalier futur) - 17.25 m3/h (débit de pointe = 2.5 fois le débit moyen horaire pour alimenter la Batie et pont de chabestan + 5m3/h de la pompe qui alimente chabestan en secours).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La captation des eaux se fait par des drains souterrains (travaux de réfection il y a 20 ans). Les eaux captées sont en partie captées dans la nappe d'accompagnement du Buëch. Cependant, aucune modification ne sera faite au milieu. En effet, le captage draine les eaux depuis 1954. Le projet à pour but d'avoir une gestion plus raisonnée de la ressource en eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les habitats qui hébergent les espèces déterminantes et remarquables des ZNIEFF concernées ne sont pas présent sur le site du projet et ne va pas à l'encontre des objectifs de préservation des ZNIEFF. Durant la phase des travaux, toutes les précautions seront prises pour réduire un maximum les risque de perturbation des milieux et des espèces. Toutes les dispositions seront également prises pour qu'il y ai restitution du trop-plein au milieu naturel et à proximité immédiate de l'ouvrage.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La rénovation du regard n'entraînera qu'un débroussaillage à la sortie de la conduite de vidange donc une destruction temporaire de la strate herbacée et arbustive de la zone, qui reste minime (20 à 30 m <sup>2</sup> ). L'installation de la clôture sera temporaire et naura très peu d'impact du la flore et la faune. Toutefois, la période de travaux sera choisie de manière à réduire au maximum la perturbation sur le milieu et les espèces, les mois de septembre/octobre apparaissent être les mieux adaptés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage est déjà existant. Le PPI est actuellement délimité par une clôture sommaire Le PPR caractérisé par l'hydrogéologue agréé prend en compte des zones agricoles. L'activité sur ces zones ne sera pas arrêtée mais des servitudes seront mises en place afin de protéger la ressource en eau (si la commune n'acquiert pas les terrains des indemnités sont prévues).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation : Le captage est situé à environ 30m du Petit Buëch Risque sismique : faible (2/5)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'eau captée est destinée à la consommation humaine, de fait le captage est concerné par la problématique du risque sanitaire (chimique ou bactériologique). Cependant, le projet vise à réduire ce risque sanitaire en instaurant des périmètres de protection et des servitudes. L'objectif du projet est d'assurer l'alimentation en eau potable des habitants et de sécuriser la ressource en eau.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant les travaux, des véhicules de chantier sont susceptibles d'investir la zone
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances seront extrêmement faible et de très courte durée pendant les travaux. Aucune nuisance en période d'exploitation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le captage est équipé d'un trop plein qui restitue le surplus d'eau captée au droit du captage. Ainsi les eaux retournent au milieu naturel et alimentent la même masse d'eau où s'effectue le prélèvement.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence de parcelles cultivées sur le périmètre de protection rapprochée. Afin de préserver la ressource en eau, la commune aura la maîtrise foncière de ces surfaces et abandonnera toutes activités agricoles polluantes. Si la commune n'acquiert pas ces surfaces, des servitudes seront mises en place (culture autorisée uniquement sans amendement et sans traitement organique, tout stockage susceptible d'altérer la qualité de l'eau sera interdit).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Durant les travaux:

- L'entretien et l'alimentation des machines en carburant devront être effectués hors des périmètres de protection et en aval de ceux-ci ;

- Pas de stationnement prolongé des engins dans les périmètres (sortis pour la nuit ou le week-end) ;

- A la fin du chantier, les cours d'eau, ravins et leurs abords devront être nettoyés et tous les déchets provenant des travaux devront être mis en décharge appropriée pour leur traitement ; Le site sera complètement remis en état par l'entreprise responsable des travaux.

L'entreprise responsable des travaux sera tenue de remettre le site en état après travaux, d'évacuer les matériaux issus de l'entretien pouvant être mis en suspension lors d'épisodes pluvieux.

Durant la phase d'exploitation:

- Assurer autant que possible la restitution du surplus au milieu naturel au droit de l'ouvrage de captage afin de maintenir au moins le débit restitué actuellement et si possible permettre son augmentation.

- Mise en place d'un orifice calibré / mise en place d'un compteur

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre de l'étude d'incidence au titre de la loi sur l'eau, aucune incidence notable n'est à noter concernant la phase d'exploitation du captage. De plus, durant la phase des travaux toutes les mesures préventives à la pollution du site seront mises en place. A noter que les travaux à effectuer sont de faibles ampleur. Le projet n'est pas de nature à induire des pollutions sur le milieu naturel. Ce dernier va dans le sens d'une gestion durable de la ressource en eau. Le projet a également été élaboré en concertation avec les acteurs concernés et après consultation des services instructeurs. Le projet permet de mettre en place des périmètres de protection et servitudes associées pour protéger et sécuriser la ressource en eau destinée à la consommation humaine. La mise en place d'un orifice calibré et le comptage du volume via un compteur volumétrique répond à l'objectif de préservation du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1_ Informations nominatives Annexe 2_ Plan de situation 1/25000 Annexe 3_ Planche photographique Annexe 4_ Plan détaillé de la chambre de captage Annexe 5_ Plan des périmètres de protection / ref parties 4.8 et 5.1 Annexe 6_ Situation du captage par rapport au site NATURA 2000 FR9301519 Annexe 7_ Cartographie de la ZNIEFF T2 N°05-130-100 / ref partie 6.1 Annexe 8_ Cartographie de la ZNIEFF T1 N°05-130-211 / ref partie 6.1 Annexe 9_ Plan de situation au 1/500 / ref partie 4 Annexe 10_ Dossier Communal Synthétique des risques naturel et technologique de Chabestan / ref partie 6.1

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CHABESTAN  
LA BASTIDE

le,

06 Juin 2017

Signature

  
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus  
LE PRÉSIDENT  
Claude Fournel  
SYNDICAT COMMUNAL CHABESTAN-LA BASTIDE-MONSAIEON

